

# JOURNAL DE LA HAYE.

**PRIX DE L'ABONNEMENT.**  
 La Haye, Propriété, 26 fr.  
 six mois, 13 fr.  
 trois mois, 7 fr.

**BUREAU DE LA RÉDACTION,**  
 à La Haye, Lagerstraat 10.  
 Derrière le Prinsenhof, vis-à-vis  
 l'ancien hôtel de la Cour.  
 On s'abonne chez M. Van Westingh, Libraire,  
 Sur la Haye, N° 10.  
 Les lettres et paquets doivent  
 être envoyés à la direction.

**LA HAYE 20 Juin.**  
 Dans la séance d'hier, la seconde chambre des Etats-Généraux a discuté deux projets de loi. Le premier, concernant la création d'un fonds spécial pour le dessèchement du Zuidplaspolder, a été rejeté à une majorité de 32 voix contre 22. Le second projet, relatif à un supplément de crédit sur le budget de 1844 pour les châtiments en Frise, a été adopté à l'unanimité à une voix.  
 (Voir à la 4<sup>e</sup> page.)

On nous donne aujourd'hui la fin du commentaire de la *Revue des Indes*, sur la Note du prince de Joinville. Cette dernière partie est la plus curieuse. Elle nous a suggéré quelques réflexions que l'abondance des matières nous oblige d'ajourner au prochain numéro.

Il y a certainement de l'injustice d'attribuer, comme le font quelques journaux français, aux corporations religieuses qui se consacrent plus spécialement à l'éducation des enfants, des livres que celui dont nous reproduisons quelques passages plus haut (voyez aux Variétés). Bien que l'auteur qui nous a fait connaître cette étrange production, affirme qu'il existe en France une multitude de livres composés dans cet esprit, nous avons la peine à le croire. Mais qu'il en soit, et à quel effet? Est-ce que l'on appartient, on ne peut voir sans en être révolté, un investissement aussi sot qu'impie des mystères de la foi chrétienne? Il paraît même qu'on a fait de l'ouvrage dont il s'agit un livre d'église, en imprimant à la fin l'office de la Vierge. On le vend, dans ce pays-ci, beaucoup de livres de prière français, destinés aux catholiques, nous croyons rendre un service au clergé en attirant son attention sur cet ouvrage.

Nous avons parlé, il y a quelque temps, de l'institution formée à cette ville pour l'enseignement de la fabrication de dentelles. Nous apprenons que ce projet a été abandonné. On a voulu établir une école de dentelles, de manière à ce que les jeunes filles de la ville pussent acquiescer à ce genre d'industrie. Mais on a vu que les maîtres de cette industrie ne voulaient pas que leurs élèves fussent instruits par d'autres que par eux-mêmes. Le directeur s'empresse de leur donner tous les renseignements qu'elles peuvent désirer.

On a vu que le bureau de bienfaisance de cette ville a pris l'initiative de la classe ouvrière du travail approprié à leur âge. Il n'y a pas moins qu'un local séparé où de jeunes filles de la ville reçoivent des leçons gratuites. On donne également des leçons de couture à domicile. On a vu que le bureau de bienfaisance a accordé sa haute protection à l'école de dentelles, et qu'il a chargé un membre de la commission des établissements de bienfaisance d'y placer quelques enfants aux frais de la ville.

et qu'ils contribueront, à leur tour, au succès d'une entreprise qui peut affranchir un jour le pays du tribut qu'il paie à l'étranger pour la branche d'industrie dont il s'agit.

## Affaires d'Angleterre.

Le bruit s'est répandu dimanche à Londres que le ministre, déconcerté par l'adoption de l'amendement de M. Miles, avait résolu de donner sa démission. Les journaux de lundi sont pleins de commentaires à ce sujet. Suivant les apparences, au parti whig ou, tout au moins, ils engagent le cabinet à se retirer et à laisser le pouvoir à M. Peel. Quelques-uns proposent même de le laisser à M. Peel, mais d'autres, comme c'est l'avis de la majorité ministérielle, Nutt, demandent que le cabinet se retire et que le roi nomme un autre cabinet. Le langage du *Standard* est prononcé. Le journal déclare formellement que sir Robert Peel ne se retirera pas, et qu'il n'a pas en un seul instant l'intention d'abandonner son portefeuille. De toutes les versions publiées par les feuilles de Londres, c'est probablement la seule qui soit vraie.

Dans la séance de la chambre des lords du 15, l'évêque d'Exeter a présenté un bill pour la suppression plus efficace des maisons de prostitution. Lord Campbell a demandé que la salle fût ouverte par les étrangers, c'est-à-dire par les journalistes, et par ce que, la nuit, le lendemain, matin les journaux qui seraient au déjeuner sur la table contiendraient des relations de nature à alarmer les pères et les mères de famille. On ne sait peut-être pas généralement que le règlement des chambres anglaises prohibe d'une manière absolue la reproduction de tous les débats, quels qu'ils soient. Il en a toujours été ainsi, et la publicité n'est établie qu'après avoir existé en secret. Aujourd'hui que par la tolérance de la loi, on a permis l'introduction continue de la loi. Le règlement défendait l'introduction des étrangers dans la salle des délibérations, ce qui n'empêche pas qu'on y entre tous les jours avec la permission du président. Mais le règlement ne s'applique pas aux étrangers, comme on le voit par le fait que les journaux continuent de reproduire les débats dans les journaux. Si aujourd'hui on se refusait à l'exécution de ce règlement, on se verrait obligé de le changer, et ce n'est pas ce qu'on veut. Mais les Anglais ont une telle antipathie pour les étrangers, qu'ils ont voulu empêcher les lois qui les changent. Ainsi, quand lord Campbell a proposé de modifier le règlement des lords, les lords ont répondu qu'ils ne le feraient pas. Je ne sais pas ce qu'on a dit à ce sujet, mais le noble lord a une motion à faire. Lord Brougham a dit à son tour qu'il n'y a rien de plus à dire sur ce point. Il est convenu que les étrangers ne peuvent pas entrer dans la chambre, car du moment que vous savez qu'ils y sont, le règlement les en fait sortir. Il n'y a pas de peine à leur infliger. Sur quoi le président, lord Lyndhurst, s'est levé et a dit : Si l'on prétend qu'il y a ici des étrangers, je suis obligé de les faire sortir. — Il n'y a pas d'étrangers ici, s'est écrié lord Brougham au milieu

d'une hilarité universelle. Et en résumé tout le monde, à l'exception de ses yeux, et les étrangers sont restés. L'évêque d'Exeter a pris soin, du reste, de calmer les alarmes de lord Campbell en déclarant qu'il ne prononcerait pas une syllabe qu'il ne devait prononcer le lendemain matin en circulation sur la table de déjeuner, la plus délicate, et qu'il était étonné seulement que le noble lord ne manifestât pas la même susceptibilité quand on apportait dans la chambre les cas de divorce ou de conversation criminelle. Le but du bill de l'évêque d'Exeter était de donner des pouvoirs plus étendus aux magistrats pour supprimer les maisons de prostitution.

Le chapitre d'Exeter avait copié son sermoen pendant le sermoen de l'évêque d'Exeter, et a perdu de nouveau quand lord Fitzhugh a été élu évêque. Le sermoen, qui était composé de la population de tout un quartier de la ville, appartenant au chapitre de l'abbaye de Westminster. Il a été établi publiquement, il y a environ deux ans, a dit lord Fitzhugh, qu'un très grand nombre de maisons de prostitution étaient la propriété du doyen et du chapitre de Westminster (sires); que l'aumônerie, un endroit que je ne connais pas (sires), contenait vingt-quatre de ces maisons, toutes la propriété du doyen et du chapitre, ce qui faisait la proportion de deux mauvais lieux contre une prébende (sires prolongés), qu'il y en avait trente dans le district d'Orchard-Street, quarante dans celui de Pysitree, vingt dans celui de York-Street, et presque tous la propriété du doyen et du chapitre.

Il faut ajouter, pour être juste, que l'évêque de Gloucester a donné l'explication de cette singularité, en disant que le chapitre n'avait pu disposer des maisons qui lui appartenaient, parce qu'elles étaient engagées par des baux de quarante ans ou à mesure que les baux expiraient, il refusait de les renouveler, que de plus, il avait racheté de ses propres fonds une partie des baux, et jeté bas les maisons.

## Affaires d'Espagne.

Nous avons saisi de source certaine que l'affaire engagée entre le gouvernement et les contractistas se terminera bientôt. En attendant, M. Mon, qui inspire de la confiance aux capitalistes, a obtenu de la banque de Saint-Erasmus une avance pour faire face au semestre.

Les rumeurs les plus absurdes et les plus contradictoires courrent sur le compte de la politique de Madrid. On dit que le voyage des ministres de Madrid à Londres, et sur le compte de la politique de Madrid, et sur le compte de la politique de Madrid.

*El Tiempo*, qui les dément, proclame de tels projets d'assistance; les antécédents et le caractère des ministres de la couronne, éloignent tout soupçon d'inconstitutionnalité. Ce journal ne croit pas davantage à une scission entre les membres du cabinet, tous ces bruits ne proviennent que de l'intérêt qu'ont les adversaires de l'ordre de choses actuel à créer des obstacles au pouvoir.

## Recueil du Journal de La Haye.

**LE PRINCE DE JOINVILLE ET SES CONTRADICTEURS.**  
 On a dit sans doute la France ne peut pas engager seule la lutte. Mais qu'on se rappelle que ce n'est pas la France qui a causé l'insurrection de Cuba. C'est un espoir qui ne manque pas de fondement, et nous le partageons si bien, que nous écrivions en 1841 : La France représentait en Europe un grand principe, celui de la liberté des mers. On a dit que la France ne peut pas engager seule la lutte. Mais qu'on se rappelle que ce n'est pas la France qui a causé l'insurrection de Cuba. C'est un espoir qui ne manque pas de fondement, et nous le partageons si bien, que nous écrivions en 1841 : La France représentait en Europe un grand principe, celui de la liberté des mers. On a dit que la France ne peut pas engager seule la lutte. Mais qu'on se rappelle que ce n'est pas la France qui a causé l'insurrection de Cuba. C'est un espoir qui ne manque pas de fondement, et nous le partageons si bien, que nous écrivions en 1841 : La France représentait en Europe un grand principe, celui de la liberté des mers. On a dit que la France ne peut pas engager seule la lutte. Mais qu'on se rappelle que ce n'est pas la France qui a causé l'insurrection de Cuba. C'est un espoir qui ne manque pas de fondement, et nous le partageons si bien, que nous écrivions en 1841 : La France représentait en Europe un grand principe, celui de la liberté des mers.

Leur combat qui laisse une date dans les âges? C'est un de ces moyens extrêmes devant lesquels une nation jalouse de son honneur ne recule jamais, et une protestation que notre brave marine scellerait de son sang. Nos vaisseaux fourniraient plus d'une campagne héroïque, rendraient blessure pour blessure, dommage pour dommage, seulement il arriverait une heure où nos ressources ne seraient plus au niveau de notre courage, tandis que l'ennemi aurait encore des réserves imposantes d'hommes et de vaisseaux. Voilà ce que l'on prétend l'auteur de la Note, et c'est pourquoi il nous conseille d'avoir moins de confiance dans une arme qui plus d'une fois s'est épuisée entre nos mains. Or nous sommes les plus forts, il faudrait attendre; nous sommes les plus faibles, c'est à nous d'attendre. Or, il se trouve que le génie des découvertes vient de livrer à l'homme un instrument nouveau, d'une puissance incalculable, et dont les vertus militaires ne sont encore éprouvées par personne. L'un de ses effets les plus évidents est de substituer un moteur à un moteur précaire, et de balancer, par une grande simplification, les bénéfices du nombre. Comme le dit la Note, « nos ressources militaires, vieillissant désormais prendre la place de notre personnel naval appauvri. Nous aurons toujours assez d'officiers et de matelots pour remplir le rôle laissé au marin sur un bateau à vapeur; la machine suppléera à des centaines de bras. » Rien de plus juste; dès aujourd'hui, les hommes qu'absorbait la manœuvre compliquée de la voile deviennent disponibles et sont rendus au rôle de combattants; le courage et le patriotisme, qui ont été le premier bienfait de la vapeur, en outre elle rend les opérations plus faciles et multiplie ces engagements de détail, ces duels à l'arme blanche, dans lesquels les Français ont toujours eu une supériorité décidée. Ne fût-ce qu'à ces deux titres, elle est pour nous une précieuse conquête. Mais les avantages que nous offre son emploi ne sont bornés pas là, et la Note en signale d'autres qui n'ont pas moins de prix. « Qui peut douter, dit ce document, qu'avec une marine à vapeur fortement organisée, nous n'ayons les moyens d'attaquer aux côtes ennemies des îles et des souffrances inconnues à une nation qui n'a jamais ressenti tout ce que la guerre entraîne de misères? Et à la suite de ces souffrances lui viendrait le mal, également nouveau pour elle, de la confiance perdue. Les richesses accumulées sur ses côtes et dans ses ports seraient coupées d'être en sûreté. »

Tel est le point vulnérable, et on ne s'y est pas trompé de l'autre côté de la Manche. Les récriminations les plus vives ont été échangées à ce sujet; on a appelé ce système de surprises et de descentes une guerre de *bonapartisme*. En France même, les hommes spéciaux ont trouvé que des procédés expéditifs ressemblent à des expéditions de corsaires, et que la marine de l'état y perdrait les allures de la course. On ajoutait, d'ailleurs, et la Note en convient, que tous ces avantages peuvent être retournés contre nous, et que, si la côte anglaise est désormais accessible à nos coups de main, nos propres côtes ne sont pas à l'abri des représailles. D'où il suit que des deux parts, on va faire plus de profits des hostilités à des populations innocentes, au lieu de voir des questions, comme autrefois, entre gens de guerre.

Ces reproches, ces objections tiennent peut-être à ce que l'auteur de la Note n'a pas complètement sa pensée, d'ailleurs bien transparente. Ses paroles avaient trop d'ambiguïté pour qu'il ne les méritât pas avec soin; il n'a pas voulu qu'elles prissent le ton d'un défi et qu'elles pussent porter ombrage. Aussi limite-t-il l'action de la vapeur au littoral, et ne menace-t-il pas nos rivages jusque dans le siège de leur puissance. Plus libres et assurés à moins de ménagements, nous allons essayer de conduire son idée jusqu'au bout et d'exprimer ce qu'elle nous entend.

Le parti que la France doit surtout tirer de l'emploi de la vapeur, c'est de transporter, grâce à elle, nos luttes sur le théâtre qui nous offre le plus d'avantages. La mer nous a été défavorable; qu'elle ne soit désormais qu'un

chemin pour atteindre les terres de l'ennemi. Dans des combats de mer, tout est en notre faveur, le nombre, la tactique, la discipline, la généralité de l'attaque; sur mer, c'est l'inverse. Si la descente est possible, comme l'affirme la Note, l'invasion l'est aussi, et elle l'est pour nous beaucoup. Avec une armée comme la nôtre, on peut avoir la prétention de frapper à son tour, et de lui appliquer ce système décisif dont Bonaparte ne pendant quinze ans vis-à-vis des puissances européennes. L'empire, au contraire, parvint à débiter quelques troupes; mais il n'avait pas l'habitude de maintenir plus d'un jour dans un pays une armée militairement organisée, et avec les moyens rapides que le télégraphe et les chemins de fer nous mettent à notre disposition, l'Angleterre ne pourrait-elle pas faire quelques guerres de *bonapartisme* pour ses colonies? Nous lui en avons vu une, une guerre de *bonapartisme* en Espagne, du duc de Wellington dans le Cork; les projets de l'empereur au camp de Boulogne, et les succès obtenus avec des flottes tout aussi élevées que les nôtres, avec certitude. Si vingt mille Français descendus sur le littoral de Munster, y proclamaient l'indépendance de l'Irlande, qui pourrait s'opposer à cet irrésistible mouvement? Le territoire anglais lui-même est-il bien couvert par une armée de quarante mille soldats? Nous pourrions nous y présenter en force, y faire cinquante mille soldats? Tel est le but à atteindre, tels sont les services que l'on doit demander à la vapeur; c'est ainsi que la Note se justifie et se complète.

Dans une vue semblable, il n'est point en effet une seule objection qui ne tombe d'elle-même. On a parlé des combats qui s'engageraient dans les mers lointaines; on a dit qu'on aurait porté ses croisières. Ces combats n'ont jamais eu lieu de l'histoire; et il vaut mieux se les épargner quand ils n'ont point d'intérêt réel et ne se présentent pas sous des chances favorables. Nos croisières de l'Inde ont laissé des souvenirs glorieux, mais elles ont empêché la capitulation de l'île de France. Dès que nous voyons des colonies en danger, employer des moyens énergiques et directs, il faut que l'effacement devant le principal effort. C'est d'ailleurs ainsi que les guerres terminent promptement, et avant que les corps ennemis aient pu devenir dangereux. Nos colonies pourraient avoir l'habitude de nous offrir, viais cette crise durerait peu; un ennemi frappé à la tête perdrait tout son sang et sa force. De toutes les façons, la querelle serait promptement réglée, et la paix déferait les situations compromises.

Peut-être cette manière d'organiser la lutte est-elle maladroite, oblige de réduire toutes les éventualités maritimes à une seule, avec l'Angleterre, et de renoncer à un autre genre de lutte. Mais, dans ce cas, l'Angleterre est notre unique rival; elle est notre unique concurrente; elle est notre unique ennemi. L'Union américaine est trop loin, et son état naval n'est pas de nature à nous gêner. Aucune des autres empires ne peut entrer en ligne avec nous, pas même la Russie, dont on a fort exagéré la position maritime. Dans le monde comme dans la paix, l'Angleterre est notre unique rival; elle est notre unique concurrente; elle est notre unique ennemi. L'Union américaine est trop loin, et son état naval n'est pas de nature à nous gêner. Aucune des autres empires ne peut entrer en ligne avec nous, pas même la Russie, dont on a fort exagéré la position maritime. Dans le monde comme dans la paix, l'Angleterre est notre unique rival; elle est notre unique concurrente; elle est notre unique ennemi.

(1) Voir le Journal de La Haye d'hier.



— Les réflexions suivantes du *Heraldo* jettent quelque jour sur la question financière.

Dès que le plus grave de la question financière sera résolu, c'est-à-dire lorsque les contractans avec le gouvernement...

Quant aux contractans, nous avons demandé et nous demanderons sans nous lasser que le gouvernement les oblige à liquider, et à rendre les garanties qu'ils ont en gage.

La question de Maroc fait dire au *Heraldo*: L'événement aujourd'hui hors de doute, de la rupture entre Maroc et la France est très-important pour l'Espagne...

On écrit de Vittoria au journal la *Posada*, en date du 8 de ce mois: Nous savons à n'en pas douter qu'avant-hier notre agent consul à Bayonne a été arrêté dans une maison de campagne...

Le *Journal de la Belgique* dit que le gouvernement espagnol a reçu la nouvelle que le général O'Donnell, qui commande à la Havane...

reté des blancs. Les esclaves nègres séduits par ces Anglais, ont été fusillés à la date du 28 avril dernier, au nombre de près de deux cents; quatre cents autres devaient subir le même sort quelques jours après.

Un relevé officiel, publié par la *Gazette de Madrid*, porte que pendant le mois de mai il a été vendu 410 biens nationaux, évalués 3,340,581 réaux vendus à 3,935,139.

Affaires de Suisse.

On lit dans l'*Ami de la Constitution de Berne*: Le peuple du canton de Zurich vient d'adresser au grand-conseil une pétition pour demander l'expulsion des jésuites.

2° Les jésuites attaquent sans cesse toutes les constitutions libérales; ils veulent étouffer tous les germes de liberté dans l'intérêt du despotisme; leur but est d'anéantir le grand résultat des années 1830 et 1831, dans les cantons catholiques et protestants, en se livrant à des intrigues et en excitant à la révolte...

Les amis des jésuites invoqueront vainement la souveraineté des cantons. Cette souveraineté doit se concilier avec la maintenance de l'ordre légal et la tranquillité du pays, car alors c'est à la Diète de décider la question.

Affaires de France.

Voici comment le *Journal des Débats* apprécie l'examen dans les bureaux, du projet de loi sur l'enseignement secondaire, dont nous avons rendu compte hier.

Un débat important a eu lieu aujourd'hui dans les bureaux de la chambre des députés sur le projet de loi relatif à l'enseignement secondaire. La discussion a porté particulièrement sur l'article 81 du projet de loi.

Le projet de loi n'a trouvé qu'un très-petit nombre de penseurs, et il n'en a pas un seul au sein de la commission.

M. de Tocqueville, Thiers, Marc Girardin, de Carné, Salvandy, Rémusat, Quinodilon Barrot et Dupin.

Le garde des sceaux a pris dans son bureau la parole en faveur du projet. Les autres ministres présents dans les bureaux se sont abstenus de prendre part à la discussion.

Le discours que M. Thiers a prononcé sur ce sujet dans les bureaux de la chambre, offre quelques passages remarquables que nous reproduisons:

Messieurs, je prends la parole dans l'intention que je ne dissimule pas d'être le commissaire du bureau. C'est une tâche pénible pour moi, et qui exigera de ma part des sacrifices de tout genre qui me coûtent beaucoup.

Moi, j'appartiens au parti de la révolution française, de la révolution, bien entendu, sans ses excès et ses errements, et je veux pour cela que l'enseignement reste aux mains de l'Université.

Tous vos efforts tendent à un but, à détruire l'éducation latine et à donner l'enseignement de la jeunesse au clergé; pour ma part je m'y oppose et je m'y opposerai toujours de toutes mes forces.

Je sais bien ce qu'on dira, c'est que nous sommes des impies qui ne voulons pas de religion en France.

Messieurs, il n'y a pas de religion qui soit plus ancienne que les idées religieuses, il y a cinquante ans cela est été méritoire aujourd'hui c'est presque obéir à une sorte de mode.

que son courage, et dès-lors il ne doit pas s'exposer à être pris au dépourvu. On a dit: une nation qui tient à la paix est toujours en mesure de prouver...

On a dit: une nation qui tient à la paix est toujours en mesure de prouver... (continuation of the article on national strength and peace).

suivre un effet semblable. L'opinion du corps de la marine était si absolue en faveur de nos vaisseaux, qu'il a fallu frapper sur cette opinion, pleine de périls un coup dont elle ne peut se relever.

PATHOLOGIE.

Singulier cas de Névrose.

Un savant illustre qu'une affreuse maladie condamne depuis vingt ans à la retraite et pour ainsi dire à une mort anticipée, M. Lelongne de Saxigny, ancien membre de l'Institut d'Egypte...

mais rien de visible à l'extérieur ne paraissait justifier ce pronostic. On hésita à me croire, et je m'opposai.

Le temps s'écoula au milieu de continuelles anxiétés, lorsque le 25 mai 1824 se déclara brusquement la rechute tant redoutée, ou plutôt une affection nerveuse mille fois plus grave, et dont rien ne put arrêter les progrès.







